

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEEES 156 Signature d'une convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une animation sur la pelouse de la Muette (16e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date des 11 et 12 juillet 2011 relatif à la définition des modalités tarifaires et d'organisation de l'animation de la pelouse de la Muette dans le bois de Boulogne à Paris (16e), pour l'année 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Comité de promotion de la fête foraine française, représenté par M. Francky Frechon, une convention définissant les modalités tarifaires et d'organisation de l'animation qui se tiendra du 26 août au 9 octobre 2011 sur la pelouse de la Muette dans le bois de Boulogne à Paris (16e).

Article 2 : La redevance perçue par la Ville de Paris au titre de l'occupation du domaine public est fixée à 128.568,00 euros.

Article 3 : La recette correspondante, d'un montant de 128.568,00 euros, sera constatée sur le chapitre 70, rubrique 91, nature 70321 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.